

Le Camp de César de Changé, commune de Saint-Piat

Fatima De Castro ¹ et Dominique Jagu ²

1 - Association pour la Valorisation du Patrimoine et de l'Histoire de Saint-Piat et de ses Hameaux.

2 - CEDSN, Comité d'Étude, de Documentation et de Sauvegarde de la Nature en Eure-et-Loir (Maintenon).

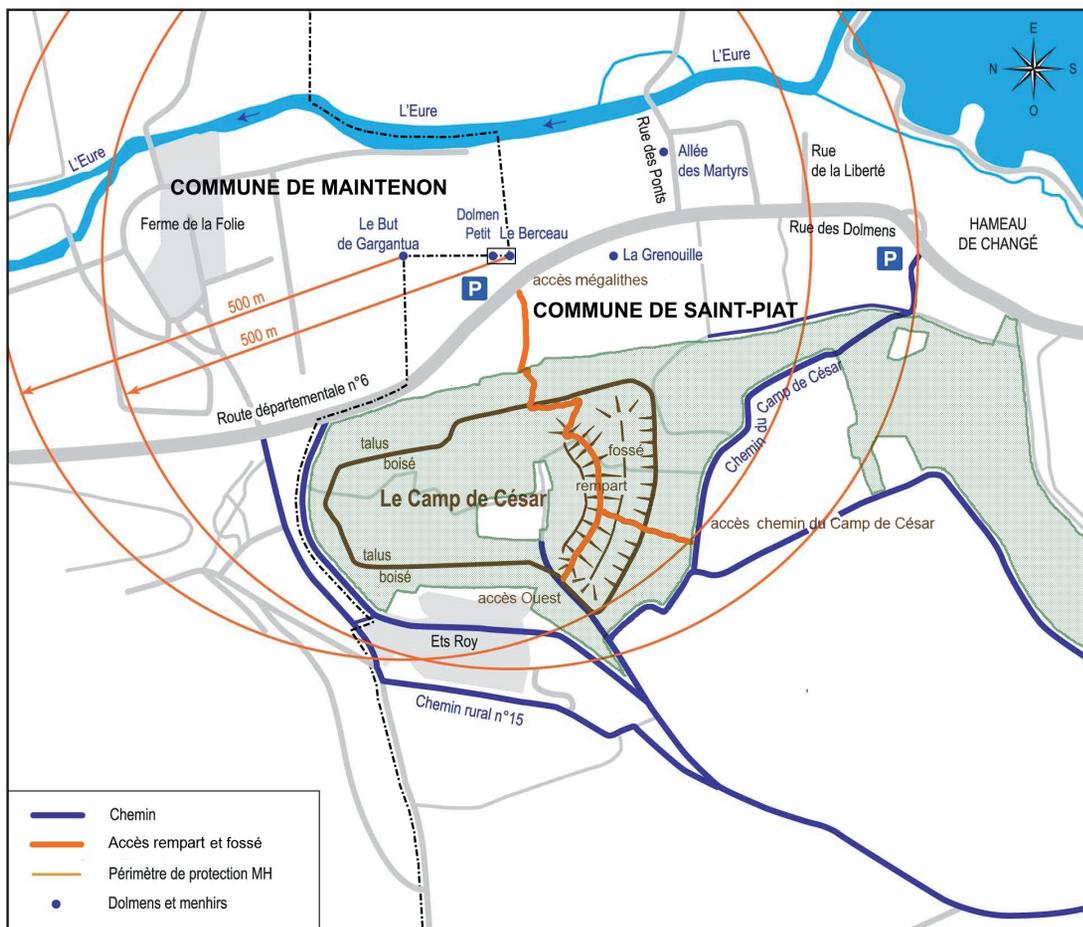


Fig. 1 - Le hameau de Changé, commune de Saint-Piat.

Présentation

La commune de Saint-Piat, près de Maintenon, dans la vallée de l'Eure, est une commune riche en patrimoine (fig. 1). Dans son hameau de Changé, nous trouvons au moins deux sites majeurs de son histoire ancienne : l'ensemble mégalithique et l'éperon barré dit du Camp de César, ce dernier étant quelque peu effacé par l'imposante pré-

sence des dolmens, plus « lisibles » aux yeux du néophyte que la simple colline boisée qui cache l'éperon. Ce dernier, qui est un promontoire naturel aménagé, occupe un espace de 5,5 hectares. Deux flancs de 320 mètres sont reliés par un rempart artificiel de direction est-ouest de 250 mètres de long. Deux parties le composent : un fossé extérieur profond aujourd'hui de 6 mètres et le rempart haut de sept mètres réalisé avec la terre extraite du fossé (Jagu, 1991).

Ce massif boisé (fig. 2 et 3), globalement orienté nord-sud, est compris entre la vallée de l'Eure et un ruisseau aujourd'hui asséché. Les flancs de ce massif ont été retravaillés au siècle dernier par la plantation de vignes côté oriental



Fig. 2 - Vue aérienne du Camp de César, à gauche vers le sud, à droite vers le nord. Cliché Régis Dodin 1985.

et probablement côté occidental par les travaux de la construction, vers 1685, de l'aqueduc du Canal Louis XIV qui passe à proximité. Le flanc

sud-ouest, là où se situe aujourd'hui l'usine, est entamé par une ancienne carrière de calcaire.

Aujourd'hui, le site est composé par une multitude de parcelles, certaines faisant quelques mètres de large. Après que Maurice Jusselin, archiviste à Chartres, ait fait don à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir (SAEL) de nombreux terrains, cette dernière, par acquisitions et échanges dans la deuxième partie du XX^e siècle, en a permis la conservation (fig. 4).

Il faut également noter que la totalité de ce promontoire naturel se situe dans le double périmètre de protection au titre des Monuments Historiques des 500 mètres associé au dolmen du Berceau et du menhir dit du But de Gargantua, situés en contrebas dans la vallée de l'Eure. Il entre également dans le périmètre de protection du site inscrit de cette vallée.

En 1984, la petite équipe d'archéologues bénévoles de Maintenon qui commençait la fouille des dolmens entreprit le relevé de ce rempart et de son fossé sous forme de coupe sur une parcelle appartenant à la SAEL. Il ne fut réalisé qu'un relevé de surface, linéaire à peu près au milieu du dispositif (fig. 5 et 6).



Fig. 3 - Vue aérienne du Camp de César, en haut vers le nord, en bas vers le sud. A droite de la route, les dolmens du Berceau et Petit. Cliché Régis Dodin 1985.

Aujourd'hui l'entrée pour accéder au centre de l'oppidum se fait par un chemin qui longe le ravin à l'ouest. Mais était-ce l'entrée d'origine ? À l'est, on distingue une série de bourrelets de terre qui « descendent » perpendiculairement à la pente vers la vallée de l'Eure.

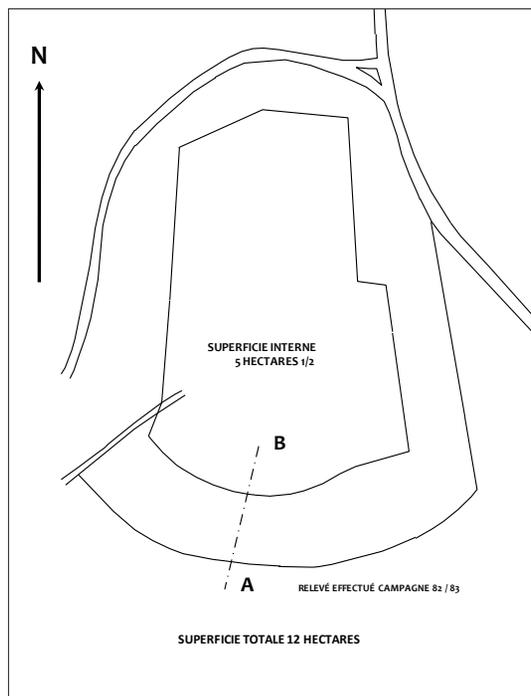


Fig. 5 - Plan synthétique du Camp de César et situation du relevé effectué.

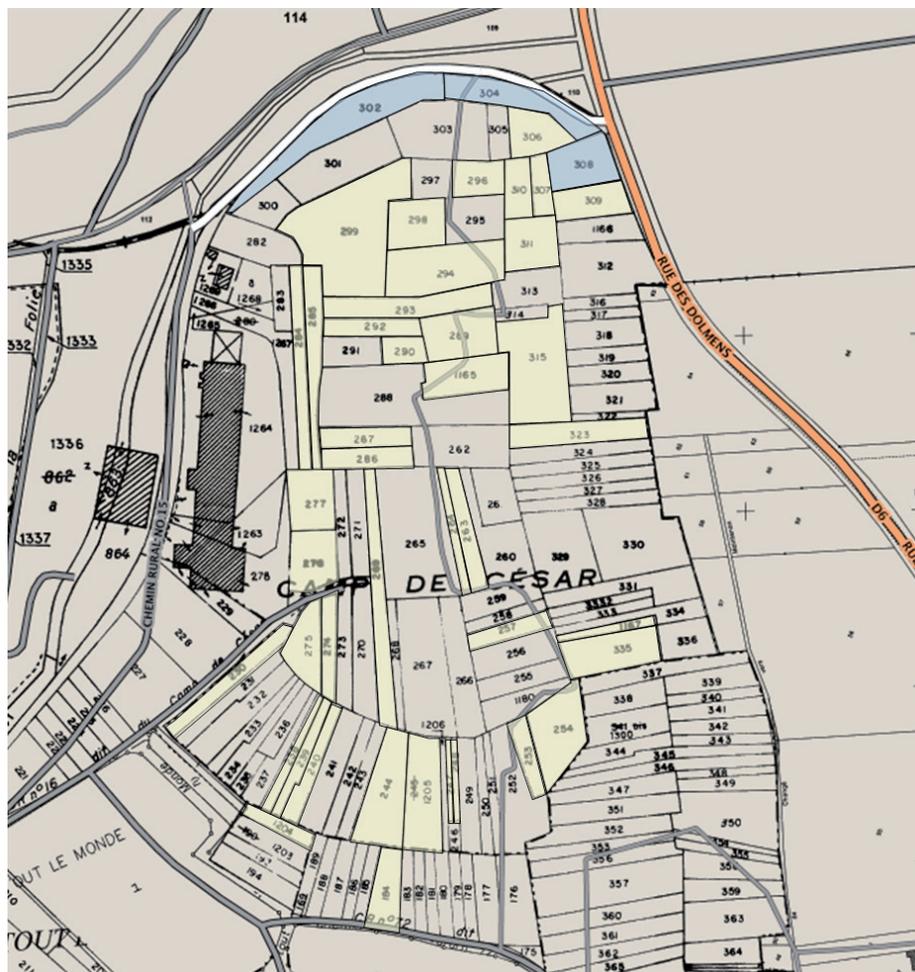


Fig. 4 - En jaune, parcelles appartenant à la SAEL, en bleu à la commune de Saint-Piat.

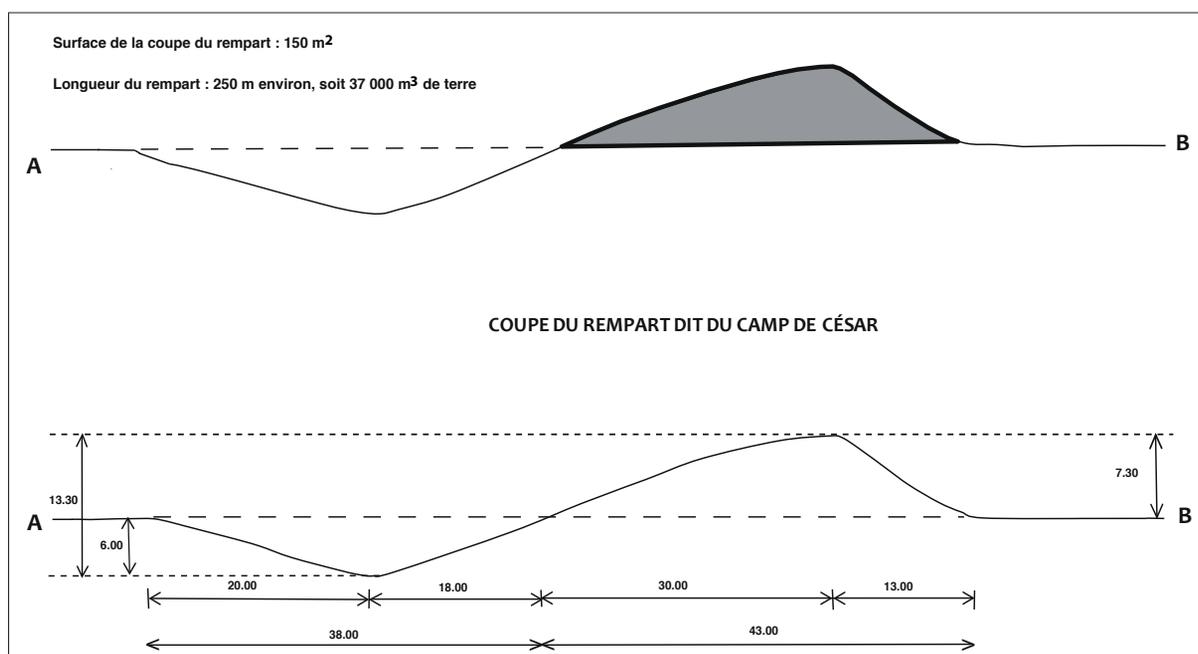


Fig. 6 - Coupe du Camp de César.

Sur ces coupes on aperçoit la forte inclinaison du rempart côté externe, et par contre la pente relativement douce côté interne. Il existe au sommet une plateforme relativement horizontale de quelques 5 à 8 mètres de large. Cette surface se rétrécit vers les extrémités est et ouest, et on y observe un petit bourrelet de 1 à 1,50 mètre de haut installé sur le bord interne du sommet du rempart. Le fossé est en partie comblé par endroits par des monticules de pierres trouvées dans les champs avoisinants et rapportées par les agriculteurs : les pierriers. Néanmoins la profondeur maximale par rapport au sol du plateau voisin au sud est de 6 mètres aujourd'hui (fig.7).

« L'éveil » du Camp de César face à l'hégémonie des dolmens de Changé

Les fouilles de Changé, entamées dès le XIX^e siècle, se sont prioritairement concentrées sur le dégagement des mégalithes en contrebas de l'éperon. Toutefois, à partir de 1914, Léon Petit, président de la *Société de Recherches préhistoriques de la région de Maintenon* et fouilleur « amateur » du site, consacra quelques

sondages à la colline, recherches dont l'état est connu à travers sa correspondance avec les sociétés savantes et la presse de l'époque. D'après un article de la *Dépêche d'Eure-et-Loir*, les premiers sondages réalisés le furent mi-mai 1914 (La Dépêche, 14 mai 1914) à la demande de la *Société d'excursions scientifiques et de la Société normande d'études préhistoriques*. L'article précise que les résultats furent prometteurs et le fouilleur encouragé à poursuivre son travail. Dans une lettre datée du 25 mai, qu'il adresse à la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* qui l'engage à poursuivre ses fouilles, Petit confirme ses sondages sur l'éperon et précise avoir trouvé « quelques débris de silex taillés, un petit os de 0,04 de long, un fragment de poterie carré de 0,05 de côté, et enfin un clou de forme carrée à peu près de même longueur. ». Ces découvertes sont dévoilées à l'assemblée de la SAEL du 2 juillet 1914.

L'ouverture de ce nouveau chantier de fouilles intéresse les habitants dont certains, comme pour le site mégalithique, viennent trouver le fouilleur pour lui présenter les objets découverts au hasard sur la colline, comme en témoigne un article de la *Dépêche d'Eure-et-Loir* du 9 juillet 1914 : « Au cours des fouilles, M. Auguste Fauveau, de Changé, est venu apporter à M. Petit un grand nombre de morceaux de poteries gallo-romaines

Fig. 7 - Le rempart côté interne : plus de 7 mètres de dénivellation !



et mérovingiennes par lui trouvés au cours de travaux exécutés sur le 'Camp de Plancus' ».

En octobre 1924, la Dépêche d'Eure-et-Loir annonce la poursuite des fouilles de Changé par celles de la chapelle des martyrs « et peut-être dans l'ancien camp de Plancus ». Mais la seconde guerre mondiale interrompt toutes les fouilles.

Ces dernières reprennent de 1947 à 1960, menées par l'École normale de Chartres. Des sondages sont réalisés en 1953, apportant la découverte d'un grattoir. Couturier signale également celle d'une monnaie romaine d'époque tardive qui l'interroge. « On attribue tout à César. Les érudits du 19^e siècle ont essayé d'appeler ça Camp de Plancus parce qu'ils ont lu la Guerre des Gaules et ils ont appris que Plancus est venu chez les Carnutes. Au 19^e siècle, on a [repris] des tentatives de fouilles et on a trouvé à deux fois des monnaies romaines là-haut » (Couturier, 1970). Idée bien ancrée dans les esprits, qui perdurera un certain temps et donne au camp son nom.

La guerre contre les Carnutes, prémices au Camp dit de César ?

Dans sa Guerre des Gaules, César mentionne dans plusieurs passages le soulèvement qui couve chez les Gaulois en général et les Carnutes en particulier : « [...] voyant que la guerre se préparait de toutes parts ; [...] que les Sénons ne se rendaient point à ses ordres et se concertaient avec les Carnutes et les états voisins : que les Trévires sollicitaient les Germains par de nombreuses députations, César crut devoir hâter la guerre ». (Jules César, Guerre des Gaules, VI, 2).

« Ayant, au commencement du printemps, convoqué, selon son usage, l'assemblée de la Gaule, les différents peuples s'y rendirent, à l'exception des Sénons, des Carnutes et des Trévires. Regardant cette conduite comme un signal de guerre et de révolte, César ajourna toute autre affaire, et transféra l'assemblée à Lutèce, capitale des Parisii. » (op. cit., VI, 3).

« Après la dévastation de ce territoire [victoire romaine sur le soulèvement des Germains], César ramena l'armée, diminuée de deux cohortes, à Durocortorum, capitale des Rèmes, et, y ayant convoqué l'assemblée de la Gaule, il résolut de s'occuper de la conjuration des Sénons et des Carnutes. » (op. cit., VI, 44).

« [...] les Carnutes déclarent « qu'ils s'exposent à tous les dangers pour la cause commune ; qu'ils prendront les armes les premiers de tous ; et comme, afin de ne rien découvrir, ils ne peuvent se donner des otages, ils demandent que les alliés engagent leur parole, et sur les étendards réunis (cérémonie qui, dans leurs mœurs, est ce qu'il y a de plus sacré), on leur jure de ne pas les abandonner, quand ils se seront déclarés. » On comble d'éloges les Carnutes ; tous ceux qui sont présents prêtent le serment exigé ; on fixe le jour pour l'exécution, et l'assemblée se sépare. » (op. cit., VII, 2).

À l'automne 54 avant notre ère, l'assassinat de Tasgetios, mis au pouvoir par César lors de l'établissement du protectorat romain sur la région carnute, se veut l'un des actes majeurs d'une série qui aboutira à l'insurrection générale des Gaulois, menée par Vercingétorix, en 52.

En 53, soucieux de ne pas laisser la situation s'envenimer, César retourne en Italie après avoir ordonné à son lieutenant, Lucius Munatius Plancus, d'hiverner dans la région et d'y mener une enquête afin d'élucider le meurtre de Tasgetios et de lui présenter les coupables :

« Il y avait chez les Carnutes un homme de haute naissance, Tasgétios, dont les ancêtres avaient régné sur cette nation. César, en considération de sa valeur, de son zèle et des services importants qu'il lui avait rendus dans toutes les guerres, l'avait rétabli dans le rang de ses aïeux. Il régnait depuis trois ans, lorsque ses ennemis, ayant pour complices beaucoup d'hommes de sa nation, le massacrèrent publiquement. On instruisit César de cet événement : craignant, vu le nombre des coupables, que le pays ne fût entraîné par eux à la révolte, il ordonna à L. Plancus de partir de Belgique avec sa légion, de se rendre en toute hâte chez les Carnutes, d'y établir ses quartiers, de saisir et de lui envoyer ceux qu'il saurait avoir pris part au meurtre de Tasgétios. » (op. cit., V, 25).

Si le récit de Jules César ne mentionne pas explicitement le lieu où stationna son armée, les chercheurs du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle placent le camp romain à Saint-Piat, près du site mégalithique de Changé dont l'importance expliquerait le choix romain. Chacun y voit en effet ce point de rassemblement des druides que César relate, toujours dans sa Guerre des Gaules : « À une certaine époque de l'année, ils s'assemblent dans un lieu consacré sur la frontière du pays des Carnutes, qui passe pour le point central de toute la Gaule. Là se rendent de toutes parts

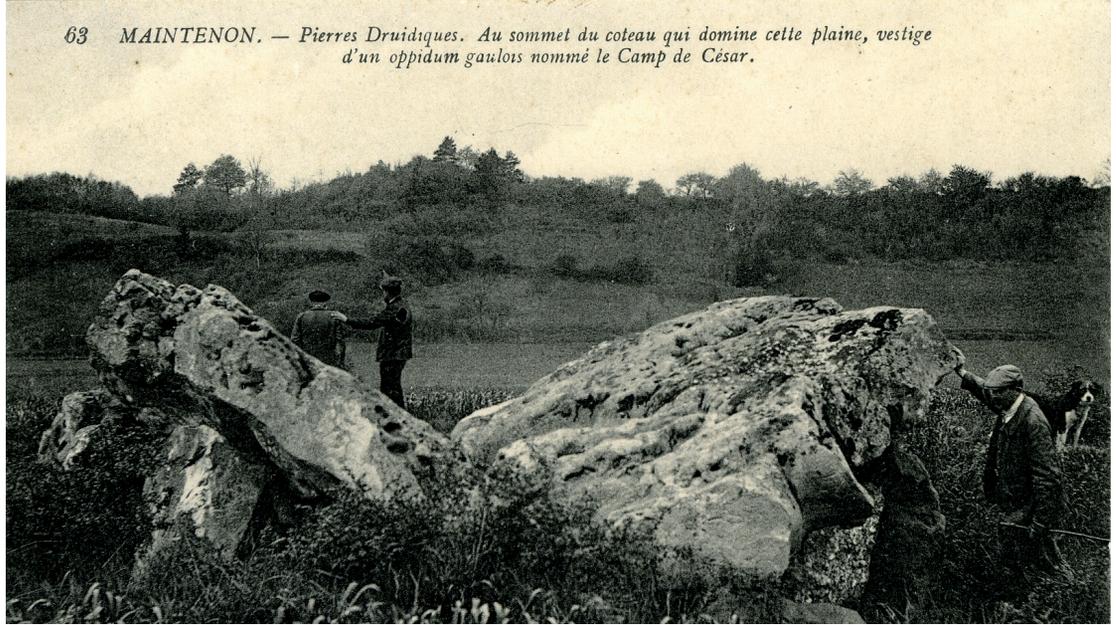


Fig. 8 - Carte postale du début du XX^e siècle.

ceux qui ont des différends, et ils obéissent aux jugements et aux décisions des druides. » (op. cit., VI, 13). De Pâris, dans l'une des premières communications relatives aux monuments qualifiés de druidiques, parue dans les Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, reprend cette idée dans son analyse du site dolménique de Changé :

« Toutes les traditions historiques placent dans le pays des Carnutes ou des Chartrains, depuis nommé la Beauce, et aujourd'hui département d'Eure-et-Loir, la demeure habituelle ou temporaire des anciens chefs des druides de Gaule [...].

Dans la vallée voisine, existent encore aujourd'hui beaucoup de grottes creusées dans le roc ou dans le tuf. Suivant la tradition du pays, elles étaient la demeure des druides de ce sanctuaire, alors très-célèbre. » (De Pâris, 1817).

Si la plupart des « antiquaires » du XIX^e siècle utilisent l'appellation générale de « camp romain » ou « Camp de César » pour qualifier la « colline » dominant les mégalithes de Changé, l'identification avec cet épisode des conquêtes romaines se précise dans le discours d'ouverture de la séance publique tenue par la Société archéologique d'Eure-et-Loir le 9 mai 1858, et prononcé par De Boisvillette, membre de la Société et ingénieur en chef à Chartres. Ce dernier nomme pour la première fois le camp romain « camp de L. Plancus », du nom du lieutenant mandaté par César pour résoudre « l'affaire Tasgétios » (De Boisvillette, 1856-1860).

Le chercheur explicite son identification quelques années plus tard dans son ouvrage consacré à l'archéologie du département : « [...] le camp romain qui les domine, du haut du coteau [sic] de Grogneul, n'a

pas été placé là au hasard, à quatre lieues de la capitale des Carnutes que le lieutenant de César venait réduire ; il tenait à la fois en échec la ville et l'un des principaux centres du culte et de l'autorité druidiques. » (De Boisvillette, 1864).

Premières descriptions du Camp

« À une demi-lieue au-dessus de ces aqueducs, près le hameau de Champgé, et sur la côte occidentale de la vallée, est un camp romain, de forme demi-circulaire, dont les larges fossés de clôture et les levées sont encore aujourd'hui très-apparens [sic], et dont la corde, ou le diamètre qui regarde la vallée, est formée par une longue et large terrasse [...]

Les fouilles immenses de terres, les retranchements et levées, résultant des travaux du camp romain, doivent avoir entièrement dénaturé la forme ancienne de ces lieux, et même, jusqu'à quelque distance, les terrains voisins. Le séjour des troupes dans ce camp, leurs communications indispensables avec la rivière, ont dû produire la destruction des objets intermédiaires qui pouvaient nuire aux communications » (De Pâris, 1817).

Telle est la première description connue du site selon nos connaissances actuelles, le présentant comme une installation d'époque romaine, dans les annales historiques. Contrairement aux dolmens et menhirs situés en contrebas et dont la littérature scientifique regorge de descriptions détaillées, le camp n'a que peu attiré

l'attention des premiers chercheurs, sans doute de par son aspect moins impressionnant que les témoignages mégalithiques qui lui ont fait ombrage.

On se contente de mentionner sa présence, le plus souvent par une ligne rapide, à la fin de pages et de pages consacrées aux dolmens et à leur utilisation, et surtout pour confirmer le lien qui l'unit aux Romains : « Dans le fond de la vallée où l'Eure coule du sud au nord, on voit une prairie qu'elle divise en deux parties, et qui est protégée, à l'ouest, par une colline au sommet de laquelle est une enceinte de plus d'un hectare de surface (quatre arpents environ), connue dans le pays sous le nom de Camp de César » (Leguay, 1865).

De Pâris, bien que précurseur, est l'un des rares, au XIX^e siècle, à y porter un regard aussi détaillé. Dans les autres relations tournent en boucle les simples notions de hauteur dominant la vallée, de colline, de camp romain ou de César, lieu quelque peu bucolique qui ne concentre pas les recherches mais attire pour une villégiature ou la curiosité de ce qui y a été ramassé. Mais majoritairement, le camp n'apparaît que comme une « distraction » au vu de la force du site : ses mégalithes (fig. 8). En témoigne par exemple ce

rapport d'excursion scientifique rédigé par Gustave Fouju et relatant une sortie à Maintenon de la *Société d'anthropologie de Paris*, le 4 août 1895 : « Des monuments de la Folie au Camp de César; dont nous apercevions le profil sur la crête du coteau de Changé, la distance n'est pas grande et, ne pouvant voir une partie des monuments de la Folie, nous sommes allés vers le camp de César. [...] Nous avons fait le tour de l'enceinte limitée au Sud et à l'Est par un énorme remblai formé de cailloux de toutes grosseurs et provenant des champs environnants. De là, la vue sur la vallée de l'Eure est magnifique et la majesté des monuments mégalithiques attire forcément l'attention. Tout en contemplant ce spectacle ravissant, nous sommes descendus par un petit sentier frayé à travers les broussailles et les champs... » (Fouju, 1892-1897).

Toutefois, la médiathèque de Chartres conserve un manuscrit daté du 13 mars 1859, signé De Fréville et portant le sceau de la SAEL. L'auteur y décrit physiquement le site, avec les ouvrages de défense qu'il suppose avoir été établis pour protéger « le corps d'armée ». Un relevé très détaillé pour l'époque accompagne sa présentation (fig. 9 et 10). De Fréville

Fig. 10 - Manuscrit De Fréville.

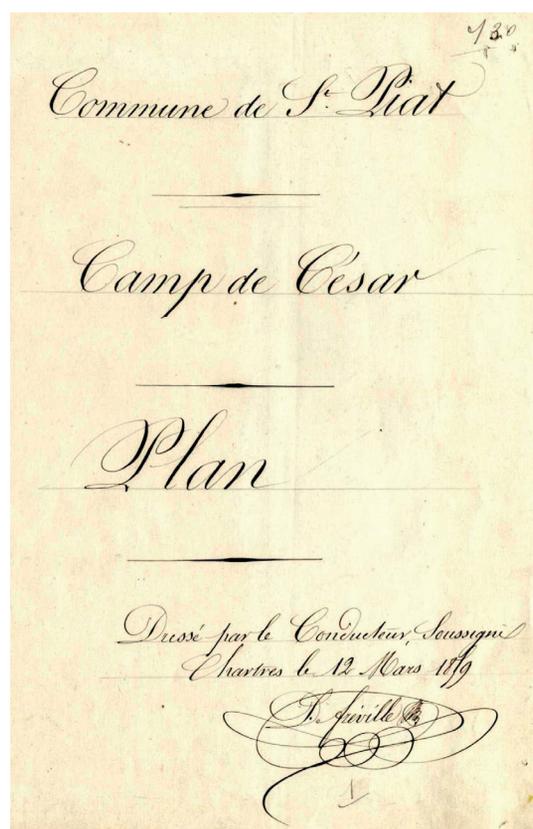
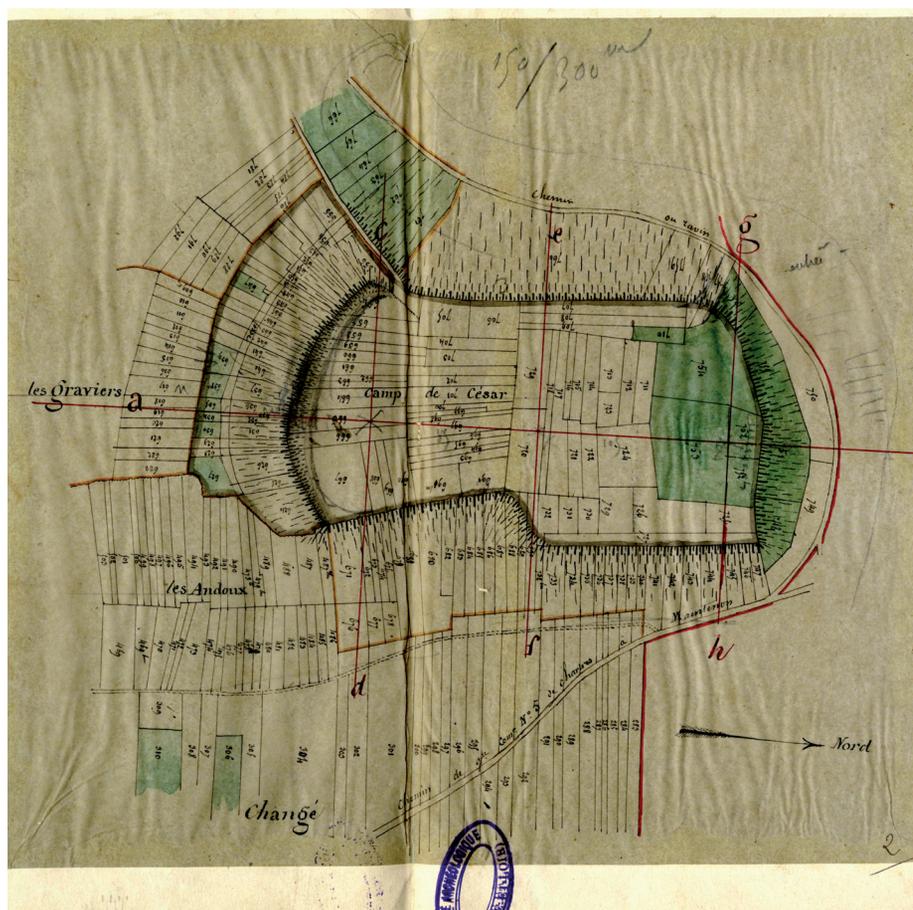


Fig. 9 - Manuscrit De Fréville (1859), fonds SAEL. Médiathèque de Chartres.



note tout de même que le site qu'il visite n'est pas celui d'origine et que sa physionomie a été bouleversée par l'intervention des paysans : « *Le dessus du camp forme un terre plain accidenté, et de grands travaux terrassements [sic] ont dû être exécutés pour l'établir mais depuis lors les terrains ayant été mis à l'état de culture, sa forme a dû être bien changée par suite des nivellements opérés par chaque propriétaire, selon ses besoins ou sa fantaisie* ». Mais l'occupation reste, à ses yeux, romaine : « *Dans les diverses fouilles qui ont été pratiquées dans ce que l'on appelle le Camp de César, il a été dit-on trouvé une assez grande quantité de boulets en pierre et en fonte, attendu que lors de l'occupation par les Romains, la poudre n'était pas connue et encore moins les bouches à feu, il est certain que ces projectiles ne peuvent être attribués qu'à des guerres beaucoup plus récentes.* »

La découverte de mobilier archéologique d'époque romaine : une « preuve par neuf »

Bien que le site n'ait pas fait l'objet de fouilles en tant que telles au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, la découverte fortuite de mobilier d'époque romaine sur « la colline » par les habitants semble entériner les conclusions des chercheurs de cette période. À en croire les intéressés, il suffisait alors de se baisser pour ramasser, à même le sol, ces témoignages de la présence romaine sur le site.

La première découverte d'importance, au point de donner lieu à une communication, remonte au 17 novembre 1834 et est, elle aussi, due au hasard. Ce jour-là, des ouvriers chargés d'arracher des peupliers sur les berges de l'Eure trouvent, prise dans les racines de l'un des arbres, une poterie contenant « *cinq cent quatre-vingt-trois* » pièces romaines. Jules-Raymond Lamé-Fleury relate l'événement et décrit précisément les monnaies trouvées dans un article destiné à la *Société d'histoire de France* : « *On doit regretter que ce vase, qui, d'après la description qu'en ont faite les ouvriers qui l'ont rencontré, étoit [sic] renflé vers le milieu et rétréci vers le col, d'une terre grossière et sans dessins ni reliefs, n'ait pas été conservé par eux ; mais ayant été endommagé dans l'extraction, et ne leur paraissant propre à aucun usage, il fut entièrement brisé, et ses débris furent jetés dans la rivière. [...] Les médailles que nous avons eues sous les yeux comprenoient [sic] une période d'environ cinquante-un ans, c'est-à-dire depuis Septime-Sevère (l'an 193 de l'ère*

chrétienne) jusqu'à Gordien III, inclusivement (238-244) » (Lamé-Fleury, 1835). Une trouvaille qui, bien que témoignant d'une présence romaine à Changé, la date toutefois bien postérieure au séjour hypothétique de Lucius Plancus. Et Lamé-Fleury conclut son article dans la droite ligne de son époque en brandissant l'explication de la lutte entre Romains et Druides : « *[...] ne seroit-on [sic] pas porté à croire que les bords de l'Eure ont dû former, pendant la période impériale, la ligne d'opérations des diverses armées romaines, pour contenir les populations gauloises voisines de ce foyer de la religion des druides* » (ib. id.).

Cette découverte fortuite est régulièrement complétée par celle de petits objets, cette fois-ci sur la colline elle-même, mais négligés par des paysans auxquels la valeur réelle échappe, comme s'en plaint toujours Lamé-Fleury : « *[...] à peu de distance du hameau de Grogneules, sont les restes d'un ancien camp romain, auxquels la tradition a conservé dans le pays le nom de camp de César ; [...] l'on y rencontre encore de temps à autre, des fers de lance, des fragments d'épée, des boucles de ceintures militaires, qui rejetés avec dédain par l'ignorance des vigneron, sont le plus souvent brisés ou égarés de nouveau...* » (ib. id.).

Une explication de la longévité de la présence romaine sur les lieux se trouve rapidement mentionnée par Lucien Merlet, archiviste du département à Chartres et membre de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, dans un rapport qu'il présente à la séance du 3 janvier 1865. Suite aux découvertes d'objets gallo-romains par un certain Lelong, fermier à la Folie, Merlet explique que les « *Romains ont jugé l'endroit agréable et s'y sont établis après les vaincus, de là les objets gallo-romains.* » (Merlet, 1868).

Vers 1925, Eugène Lecoœur fouille le site de Changé avec Léon Petit, site alors propriété du duc de Noailles qui demeurait au château de Maintenon et auquel le chercheur adresse régulièrement des lettres-rapports sur l'avancée des recherches sur le terrain. Dans son Hommage à titre de remerciements à Mr le Duc de Noailles qui a bien voulu nous permettre d'exécuter ces fouilles sur son domaine, Lecoœur énumère les premières découvertes mobilières comprenant divers éclats de silex, les fragments d'une tuile romaine à rebord ainsi que des os et une dent de cheval. Il précise que ces trois derniers éléments « *datent très probablement du passage de Plancus dans le camp romain quand il vint là pour châtier les Carnutes (Chartres révolté) contre Tasgésius leur chef gaulois intronisé par César* » (Lecoœur, [1925]). Par cette phrase, Lecoœur maintient

la tradition issue du XIX^e siècle sur la présence du lieutenant de César en ce lieu.

Du camp romain à l'éperon barré

Les connaissances archéologiques et historiques progressant, le voile romain qui recouvre le camp va peu à peu se lever pour laisser entrer l'idée plus précise d'un lieu habité bien avant les conquérants latins. S'il faut attendre 1928 pour que cette évolution se précise clairement dans les textes, De Pâris est à notre connaissance le seul, au cours du XIX^e siècle et bien que diffusant l'idée d'un camp romain, à émettre l'hypothèse de cette antériorité qu'il devine sans toutefois chercher à la développer, à la confirmer ou à l'infirmer : « *Nonobstant les traditions généralement répandues dans le pays, qui font du camp précité un monument romain, et quoique persuadé moi-même, par l'aspect des lieux, que sa forme actuelle appartient à ce dernier peuple, rien n'empêche que cet endroit puisse avoir eu anciennement une autre destination. Quelle qu'elle fût, sa situation, qui domine sur les trois monuments précédemment décrits, était trop avantageuse et trop utile pour avoir été négligée.* » (De Pâris, 1817).

Ce début de piste autre que romaine reste lettre morte pendant plus d'un siècle, et ce en dépit des indices trouvés sur le site lui-même et connus des chercheurs, comme en témoigne cette brève évocation de Gustave Fouju lors de l'excursion de 1895 à Maintenon déjà mentionnée : « *Tandis que Mme Evette nous obligeait à prendre des rafraîchissements, M. Evette nous apprenait que des haches polies avaient été trouvées à diverses reprises aux environs de la ferme [de la Folie]. Elles ont été déposées au château de Maintenon. Nous en avons vu une, cependant, la dernière, qui fut trouvée et qui provient de l'intérieur du Camp de César.* » (Fouju, 1892-1897).

Une excursion conduite par De Mortillet sur le site, relatée dans la revue *La Nature* en 1877, confirme toutefois que la thèse de l'ancienneté du site reste dans les esprits scientifiques et ne demande qu'à être approfondie et prouvée. Les descriptions ne se contentent plus de « survoler » le site, mais en détaillent la mise en œuvre par l'homme : « *Il est appelé Camp de César par les habitants du pays ; mais il est attribué à une époque plus ancienne. Sa*

surface n'a pas été mesurée. Il affecte à peu près la forme d'un rectangle dont la longueur est à peu près double de la largeur. Ses retranchements, formés de terre et de cailloux amoncelés à 45° environ de pente, ont à peu près 2m,50 de hauteur. Le camp est défendu en outre, le long d'un de ses petits côtés, par une pente très abrupte ; l'autre, au contraire, est dominé par un mamelon, où se trouve une sorte de réduit ou poste retranché. »

Les savants du début du XX^e siècle reprennent à leur compte ces débuts d'identification plus précise suggérés par le XIX^e siècle en s'appuyant sur les connaissances de la science préhistorique. Un article paru dans *L'Homme préhistorique* en 1904 témoigne que la page romaine du camp est tournée, même si l'ancienneté du site n'en reste qu'à la suggestion : « *Il est bien entendu que le nom de 'Camp de César' qu'elle porte est une de ces représentations si facilement données depuis le XVI^e siècle à tous les vestiges dont on ignorait l'origine. Dans son ensemble, cette enceinte, dont la superficie est d'environ un hectare et demi, est un cap barré, mais non un 'cap barré' primitif et dont les matériaux de la levée étaient grattés dans le voisinage et amoncelés en ligne de clôture [...] Ces complications défensives, ainsi que celles qui sont à l'autre extrémité du plateau, nous portent à reconnaître dans l'enceinte de Maintenon un de ces camps ou refuges du moyen âge, comme les populations de cette époque en élevèrent un grand nombre, notamment à l'embouchure de la Seine, et souvent sur les emplacements mêmes de refuges plus anciens dont les travaux étaient utilisés ; ce qui est sans doute le cas pour celui que nous étudions.* » (Imbert, 1904).

Il faut attendre la première guerre mondiale et les sondages menés sur le camp pour voir les certitudes s'affiner et plus précisément la lecture faite par Eugène Lecœur aux membres de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir* venus visiter le site en juillet 1928. Avant de les conduire vers les vestiges, Lecœur expose sa théorie de la datation par l'astronomie, dite cycle précessionnel de Drayson, basée sur un calcul complexe à partir de l'emplacement des étoiles tel qu'il était à l'époque néolithique. Il conclut du résultat de ses recherches que « *le camp de Planus qui a servi de camp provisoire à une légion romaine envoyée par César pour réprimer la sédition des Carnutes et l'assassinat du chef carnute Tasgetius, nommé proconsul par l'empereur romain, n'est pas un camp romain.* » (Lecœur, 1928).

Cette idée est déjà mentionnée en 1924, dans un article de la Dépêche d'Eure-et-Loir : « *À ce sujet faisons remarquer que cette appellation [camp de Plancus] est, paraît-il inexacte. Le camp serait beaucoup plus ancien et présente diverses particularités qui le font supposer de l'époque néolithique. D'ailleurs la présence, à une certaine profondeur, de grains de blé, semble indiquer que l'endroit était habité non pas par des guerriers mais par des tribus s'adonnant à l'agriculture.* » (Pillet, 1924).

César et Plancus sont toujours présents, mais à partir de ce moment, le camp n'est plus vu comme romain mais utilisé par les Romains. L'antériorité du site est enfin prise en compte et les recherches vont vouloir prouver ce que l'esprit suppose. Lecœur poursuit son exposé en expliquant que « *ce camp a été plutôt jadis un camp néolithique qui servait de refuge aux Mégalithiens de Changé. Il est pour le moment impossible d'en faire la preuve. La culture de la vigne sur cette croupe néolithique triangulaire ayant détruit les fonds de cabane ou les objets néolithiques qui pourraient ou auraient pu appuyer cette hypothèse d'ailleurs assez vraisemblable puisque Mr Petit y a trouvé des haches polies robenhausiennes.* » (ib. id).

En 1934, dans la lignée des présomptions de Lecœur et Petit, les derniers écrits sur Changé, dont les travaux sont interrompus par la seconde guerre mondiale, commencent à regarder du côté du Camp non plus simplement avec un œil latinisant mais avec celui du préhistorien, ayant enfin réalisé l'extrême richesse du site : « *A 150 mètres de là, à droite sur la colline, se trouve le camp romain de César, qui fut autrefois un camp néolithique, dit « cap barré ». C'est l'extrémité d'un mamelon protégé sur trois faces par des pentes abruptes naturelles, et séparé du surplus du plateau par un vallum (vaste fossé) creusé de main d'homme.* » (Bellanger, 1934).

Les dernières recherches sur le Camp

Marcel Couturier, durant la seconde moitié du XX^e siècle, est le dernier à avoir travaillé sur l'éperon barré. Les conclusions qu'il présente lors d'une visite qu'il conduit sur le site le 11 octobre 1970, font part des bouleversements

qu'a connus l'éperon au fil des siècles, bouleversements majoritairement dus à l'utilisation agricole du lieu par les vigneron du village et qui laissent peu d'espoir d'en retrouver complètement la morphologie d'origine. Terrasses retaillées, sols labourés, terrains aplanis, couches archéologiques détruites. Il parvient tout de même à faire une lecture des aménagements anciens et à faire des propositions que seules des fouilles approfondies pourraient confirmer.

Une première rupture de pente occupe le pourtour du camp, présentant par endroit un bourrelet témoignant peut-être de l'existence d'une butte. Un sondage lui permet de trouver en profondeur les traces de cette construction, composée de terres provenant de marnières situées en contrebas. Une seconde rupture horizontale, dont le sondage indique qu'elle n'était composée que de pierres, montre l'existence d'une barre de pierre « *comme si nous avions eu un deuxième rempart* ». Une troisième rupture de pente correspondrait à « *quelque chose de plus naturel* ». Un sondage au sommet met au jour à 70 cm, à l'endroit où la pente bascule, « *une couche de sable que rien n'explique en ce point géologiquement.* ».

L'entrée actuelle se fait par une fosse comblée que Couturier identifie comme étant une entrée « d'agriculteurs ». L'entrée primitive était conçue dans un but défensif, « *de telle façon que celui qui monte le sentier qui monte au camp doit se trouver en état d'infériorité* ». La communication avec la plaine a été coupée par un fossé « *qui se développe en arc de cercle* ». La terre extraite de l'excavation a été utilisée pour monter une butte du côté du camp. Sur la zone plane ainsi délimitée, Couturier indique que « *c'est probablement ici qu'il faudra fouiller pour trouver les cabanes des défenseurs du camp.* ».

L'observation de l'extrémité du rempart laisse supposer à l'archéologue l'inachèvement de l'ouvrage. Il perçoit « *un creusement ou un remblaiement en cours qui a été interrompu [...] On a l'impression dans cette zone-là que le travail a été abandonné avant son achèvement complet. Il faut imaginer le camp totalement fermé dans toute cette zone-là. Au-dessus de la vallée, vraisemblablement des rangées de pieux que nous trouverons vraisemblablement un jour.* ».

En guise de conclusion toute provisoire

En l'absence de tout sondage archéologique ou fouilles sérieuses, il est difficile de situer dans le temps cet oppidum caractéristique. Nous savons que ce type de construction a commencé dès le Néolithique moyen, que souvent on y observe des réutilisations, des aménagements ou des rehaussements successifs. Classiquement, ces éperons barrés sont plutôt datés de l'Âge du Fer (entre 900 et 800 avant JC). Ce système, qu'il faut bien appeler défensif, conditionné par le relief, délimite une surface variable d'habitat (fig. 11).

Deux types de recherches archéologiques sont envisageables : faire le relevé topographique complet du site, mais compte tenu de la végétation et de son étendue, aujourd'hui seul un relevé par LIDAR le permettrait. Enfin, il serait intéressant de procéder à un sondage au sommet du rempart pour voir s'il n'existe pas des restes de poteaux de palissades. Des fouilles à l'intérieur proprement dit de l'oppidum risquent d'être décevantes, le sol ayant été bouleversé par la forêt.

Bibliographie

BELLANGER, H. *Communication à la séance du 26 juillet 1934*. In : Bulletin de la Société préhistorique française, 1934, tome 31, n°7-8, p.327-328.

BOISVILLETTE de. *Discours d'ouverture de la séance publique du 9 mai 1858*. In : Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1856-1860, tome 1, p.97-107.

BOISVILLETTE de. *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir : indépendance gauloise et Gaule romaine*. Chartres : Petrot-Garnier, 1864, tome 1, p.51-54.

CÉSAR, Jules. *Guerre des Gaules*. Textes pris à partir de la collection Nisard, Paris, 1865.

COUTURIER, Marcel. *Re transcription de l'enregistrement d'une présentation sur site effectuée le 11 octobre 1970* (fonds Michel Lauvray).

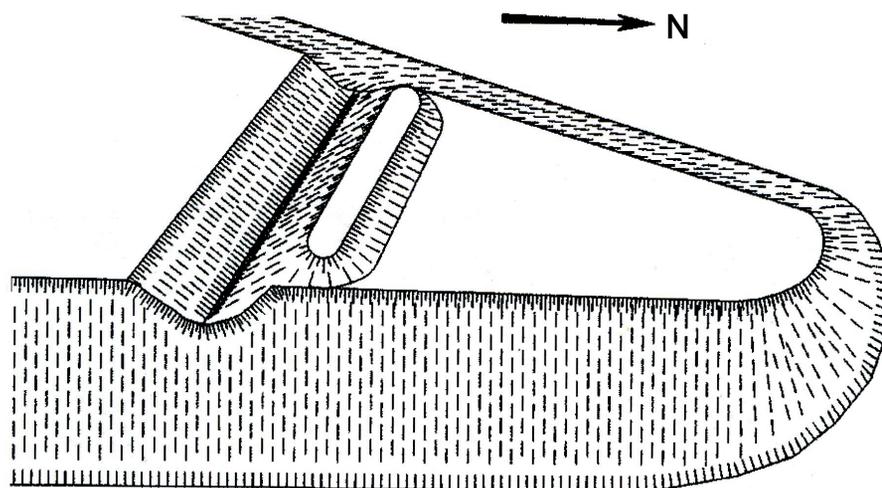
Excursion anthropologique à Maintenon. In : La Nature, 1877, 5e année, n°183 à 208, p.333-334.

FOUJU, Gustave. *Rapport sur l'excursion de la Société d'anthropologie de Paris, à Gallardon et Maintenon, le 4 août*. In : Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1892-1897, tome 9, p.250-254.

FRÉVILLE de. *Camp de César, commune de Saint-Piat*. Manuscrit conservé à la Médiathèque de Chartres 1859 (Ms SAEL 1232).

Selon le Dictionnaire de la Préhistoire d'André Leroi-Gourhan publié en 1988, un « éperon barré est une extrémité de promontoire s'avancant à la confluence de deux vallées, qui présente naturellement des difficultés d'accès et qu'il suffit de compléter sur un côté par un barrage artificiel pour en assurer l'isolement ». C'est exactement la définition du Camp de César de Changé qui ne demande qu'à livrer de nouvelles informations sur « cette forme particulière d'implantation d'habitat ».

Fig. 11 - Vue schématique en perspective de l'oppidum du Camp de César.



IMBERT, Martial. *Les monuments archéologiques de Maintenon*. In : L'Homme préhistorique, juillet 1904, n°7, p.217-221.

JAGU, Dominique. *Le site mégalithique de Changé : rapport destiné à la conservation régionale des monuments historiques*, janvier 1991, 102 pages. (Ministère de la Culture, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine).

JAGU, Dominique BLUM Bernard MOURAIN Jean-Marc. *Dolmens et menhirs de Changé à Saint-Piat (Eure-et-Loir) : Témoins archéologiques des rites et pratiques funéraires des premiers agriculteurs beaux-terroirs*. 1998. ARCHEA. 24 pages.

LAMÉ-FLEURY. *Notice sur une découverte de Monnoies romaines, faite en novembre 1834, sur la commune de Saint-Piat, canton de Maintenon, département d'Eure-et-Loir*. In : Bulletin de la Société d'histoire de France, 1835.

LECŒUR, Eugène. *La nécropole mégalithique de Changé près Maintenon : hommage à titre de remerciements à Mr le Duc de Noailles qui a bien voulu nous permettre d'exécuter ces fouilles sur son domaine* (lettre manuscrite, archives privées Dominique Jagu).

LECŒUR, Eugène. *La nécropole mégalithique de Changé : lecture faite à la séance de la Société archéologique d'Eure et Loir lors de sa réunion à la mairie de Maintenon en juillet 1928* (archives privées Dominique Jagu).

LEGUAY, Louis. *Notice sur les monuments (dits druidiques) et les sépultures de Maintenon (Eure-et-Loir)*. In : Bulletin de la Société d'archéologie, de sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, 1865, A4, p.179-195.

LEROI-GOURHAN André. *Dictionnaire de la Préhistoire*. 1988. PUF. 1222 pages.
Maintenon : fouilles archéologiques. In : La Dépêche d'Eure-et-Loir, 14 mai 1914.
Maintenon : les fouilles archéologiques. In : La Dépêche d'Eure-et-Loir, 9 juillet 1914.

MERLET. *Rapport sur les fouilles de Maintenon : séance du 3 janvier 1865*. In : Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1868, tome 3, p.116-118.

PÂRIS de. *Des vestiges des monuments du culte celtique, département d'Eure-et-Loir ; et description d'un sanctuaire druidique, près Champgé sur l'Eure, entre Chartres et Maintenon*. In : Mémoires de la Société royale des antiquaires de France, 1817, vol.1.

PILLET, Roger. *La préhistoire de la région de Maintenon : menhirs et dolmens abritent des squelettes datant de 150 siècles environ*. In : La Dépêche d'Eure-et-Loir, 27-28 octobre 1914.
Procès-verbal de la réunion de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 2 juillet 1914.

Plans accessibles sur internet

Archives départementales #8CD24B
archives.yvelines.fr/webloc